

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le cinq mars

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 22 février 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 19 Votants : 20

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- CHATAL J.P. - DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LAPORTE M.- F.- Mme LEVRAUD F. - OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. -PROU A.- THURIAUD M.

ABSENTS : Mme FRANCO M.- Mme HUGUET E. - JOUSSE E. - Mme LE BORGNE S. - MATHIEU J.P. - PROVOST L.

POUVOIR : Mme LE BORGNE S. à THOMAS J.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

Objet : Comptes de gestion 2012 (budget principal et budgets annexes)

Après avoir constaté la conformité des résultats des comptes de gestion de l'exercice 2012 par rapport aux écritures de l'ordonnateur, **le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes** : Lotissement du Champ Roncy- Lotissement de l'Orée du Bois- Lotissement de la Butte du Bourg- Lotissement de la Ville Frabourg- Lotissement de la Croix Jacques- Lotissement de Lourmois- Lotissement de Sainte Marie- Supérette- Culture- Assainissement collectif.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130305-2013D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2013

Publication : 07/03/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

